



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Mardi 29 Août 2023

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe - PLAZA Pierre Paul

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Engagement en Championnat :

- Les engagements vétérans pour la saison 2023/2024 se font directement et uniquement sur **Footclubs** (aucun engagement ne sera pris en compte hors Footclubs). Date limite **15 septembre 2023**.

Cliquez sur :

- ① Epreuve Championnat et Coupes
- ② Compétitions officielles
- ③ Nouvel engagement+
- ④ Choisir le centre de ressources **2700 LIGUE CORSE DE FOOTBALL**
- ⑤ Choisir la catégorie d'âge vétérans
- ⑥ Choisir le championnat, le Challenge ou la Coupe vétérans et faire étape suivante
- ⑦ Ajouter une nouvelle équipe
- ⑧ Mettre le code équipe et créer l'équipe
- ⑨ Valider
- ⑩ Terminer

2- Informations clubs

REGLEMENT PARTICULIER DU FOOTBALL VETERANS :

RAPPEL : Le président du club engage sa responsabilité lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football.

Il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs sont en possession d'une licence vétéran de son club à jour.

Il doit vérifier que tous les participants à la rencontre figurent bien sur la feuille de match.

Les compétitions vétérans sont destinées aux joueurs de plus de 35 ans.

Article 1 : Engagement en championnat vétérans

- Pour valider son engagement chaque club doit avoir au minimum 12 licences joueurs vétérans validées au 20 septembre 2023 pour être pris en compte par la commission pour l'élaboration des poules (sans ces 12 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat).

- Toute demande d'engagement doit obligatoirement être effectuée via Footclubs (aucun engagement sera pris en compte hors Footclubs)
- Le club qui engage une équipe en championnat vétérans se doit d'honorer son engagement sous peine de sanction financière (Cf tarifs site de la LCF)

Article 2 : Organisation des rencontres et calendrier

- Le club recevant a la charge d'organiser la rencontre, de contacter le correspondant du club visiteur et de fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre, en fonction du calendrier de la LCF. En cas de report de match la commission doit être avertie par l'équipe recevante (raison du report, date de reprogrammation) sous peine de perte du match pour l'équipe recevante.
- Le club recevant doit faire parvenir la feuille de match au plus tard 48h après la rencontre
- La Commission des Vétérans procède à l'homologation des rencontres au plus tard 1 mois après la date du match.
- En cas de feuille de match manquante, le club recevant sera déclaré forfait par la commission, et sera sanctionné en suivant le règlement et les tarifs de la LCF.
- Les rencontres se déroulent en football à 8 et sur 2 périodes de 30 minutes en auto-arbitrage
- Afin d'uniformiser le règlement dans les 2 départements les tacles seront interdits à partir de la saison 2023-2024.

3- Championnat vétérans

Le championnat débutera la semaine du **9 octobre 2023**. Les équipes engagées se doivent d'être à jours au niveau de leurs licences au plus tard le **20 septembre** sous peine de ne pas être pris en compte pour l'élaboration des poules.

4- Super vétérans + 50 ans

La Commission a pour objectif de créer une catégorie super vétérans (+50 ans). Les clubs intéressés sont priés de prendre contact avec la Commission Vétérans.

Contact : 06 12 89 13 02

5- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu **Mardi 5 septembre 2023** à 17 heures 30.